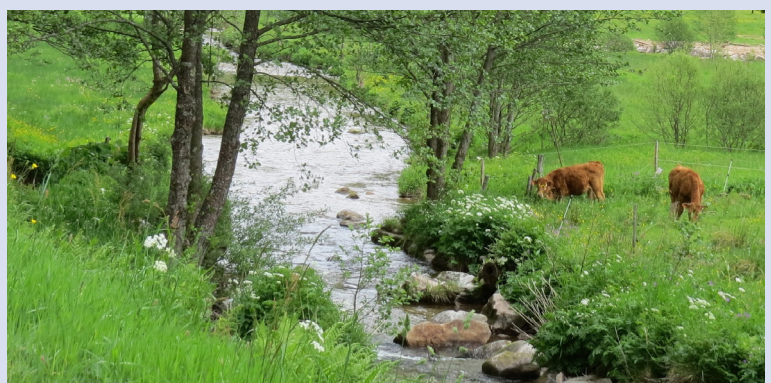


R A P P O R T
D ' A C T I V I T É
2 0 1 8



Madon
leurthe

ÉTABLISSEMENT
PUBLIC TERRITORIAL
DE BASSIN



Le mot du président

La date du 1^{er} avril 2018 marque un tournant décisif dans la prévention des inondations pour les habitants et entreprises des bassins versants de la Meurthe et du Madon.

Avec la création effective du syndicat mixte, les collectivités locales peuvent enfin se projeter concrètement dans l'avenir. Elles ont maintenant l'assurance que l'élaboration des programmes de travaux sera cohérente à l'échelle des bassins versants et elles savent désormais pouvoir compter sur une solidarité territoriale et financière.

Rien n'aurait pu se faire si les départements de Meurthe-et-Moselle et des Vosges n'avaient pris l'initiative, dès 2010, de porter ensemble à travers une entente interdépartementale des études de grande envergure. Ils ont mis année après année du personnel à disposition sur ce projet structurant pour nos territoires. Ils ont su patiemment fédérer toutes les collectivités territoriales pour que tous s'approprient l'opportunité de travailler tous ensemble sur le risque naturel inondations.

Qu'ils en soient, au nom de l'ensemble de mes collègues du comité syndical, vivement remerciés.



© EPTB - N. Alosi

Bertrand KLING
Président de l'EPTB Meurthe-Madon

SOMMAIRE

Le mot du président.....	p 2
Une nouvelle structure dotées de compétences renforcées	p 3
Programme d'actions de prévention des inondations	p 5
Deux compétences phares	p 6
La vie de l'EPTB	p 7
Bilan financier.....	p 8

Avec le soutien de :



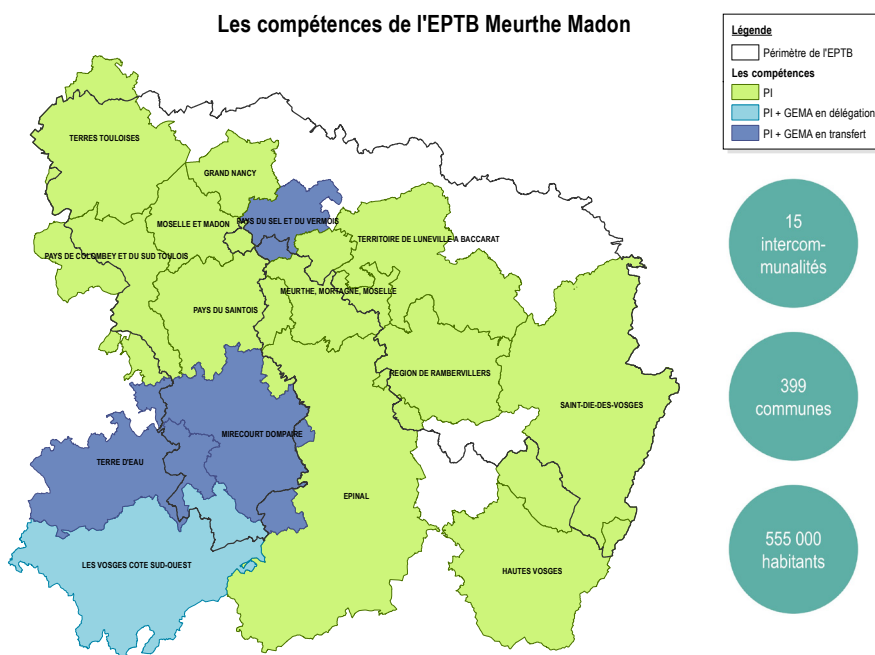
UNE NOUVELLE STRUCTURE DOTÉE DE COMPÉTENCES RENFORCÉES

Après quelques mois d'attente et d'incertitude, la parution de l'arrêté préfectoral créant le syndicat mixte est intervenue le 1^{er} avril 2018 donnant le feu vert à l'établissement pour exercer pleinement l'ensemble des compétences définies par les collectivités membres.

Un EPTB conforté par de nouvelles compétences

Fruits d'une longue concertation et négociation, les statuts du syndicat mixte impliquent une compétence en termes de prévention des inondations sur l'ensemble du périmètre de ses membres et la possibilité d'intervenir en termes de gestion des milieux aquatiques par transfert ou délégation d'un membre. À noter que réglementairement l'EPTB peut intervenir au nom de l'intérêt général sur le territoire d'une intercommunalité non membre à partir du moment où il agit sur son périmètre administratif (défini par arrêté préfectoral).

Les compétences de l'EPTB Meurthe Madon



Carte des collectivités membres et des compétences exercées par l'EPTB au 31/12/2018

De nouvelles instances de décision

La transformation de l'entente interdépartementale en syndicat mixte à 17 membres a nécessité un important travail administratif des services pour créer et assurer l'ensemble de ce nouveau fonctionnement. Elle a également demandé une grande disponibilité des élus afin de s'approprier pleinement un domaine d'activité particulièrement technique et saisir l'ensemble des enjeux tant règlementaires que politiques.



Un président appuyé par 6 vice-présidents

Réuni le 17 avril, le comité syndical a élu le président de l'EPTB ainsi que 6 vice-présidents en charge des différentes thématiques menées par l'EPTB.



Bertrand KLING

Président de l'EPTB Meurthe-Madon



Patrice FEVE

1^{er} vice-président délégué aux affaires générales



René BOURGEOIS

2^e vice-président délégué à la gestion des milieux aquatiques



François GENAY

3^e vice-président délégué aux études et travaux liés au PAPI Madon



Daniel LAGRANGE

4^e vice-président délégué aux études et travaux liés au PAPI Meurthe



Serge BOULY

5^e vice-président délégué aux ouvrages existants et aux études et travaux d'intérêt général



Jean-Luc STAROSSE

6^e vice-président délégué à la concertation et à la réduction de la vulnérabilité

Représentants des collectivités au comité syndical (par ordre alphabétique)

- **Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges**
André BOULANGEOT, Alain DEMANGE, Patrice FEVE,
Bertrand KLEIN, Michel PIERRAT LABOLLE, David
VALENCE
- **Agglomération d'Épinal**
Gérard COLIN, Raymond HABRANT
- **Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle**
Rose-Marie FALQUE, Audrey NORMAND
- **Conseil départemental des Vosges**
Nathalie BABOUHOT, Martine GIMMILLARO
- **Hautes-Vosges**
Dominique LEROY, John VOINSON
- **Métropole du Grand Nancy**
Pierre BOILEAU, Serge BOULY, Michel BREUILLE, Michel
CANDAT, Jean-François HUSSON, Bertrand KLING,
André ROSSINOT
- **Meurthe Mortagne Moselle**
Serge ROUSSEL, Christophe SONREL
- **Moselle et Madon**
Daniel LAGRANGE, Filipe PINHO
- **Pays de Colombey et du Sud Toulinois**
Jean-Pierre CALLAIS, Pascal CHRISTOPHE
- **Pays de Mirecourt Dompain**
Denis BASTIEN, Gérard GREPINET
- **Pays du Saintois**
Dominique LEMOINE, Marie-France SIRON
- **Pays du Sel et du Vermois**
René BOURGEOIS, Christopher VARIN
- **Région de Rambervillers**
Alain GERARD, Jean-Claude LEDUC
- **Terre d'Eau**
Dominique COLLIN, Patrick FLOQUET
- **Terres Toulaises**
Raphaël ARNOULD, Fabrice CHARTREUX, Olivier HEYOB,
Jean-Luc STAROSSE
- **Territoire de Lunéville à Baccarat**
François GENAY, Laurent DE GOUVION SAINT CYR,
Bernard MICLO, Fernand PHILIPPE
- **Vosges Côté Sud Ouest**
François GORNET, Myriam MATHEY

Commissions de travail

- **Commission « Affaires générales »**
6 membres
Président : Patrice FEVE
Vice-président : Christopher VARIN
- **Commission « Études et travaux »**
17 membres
Président : Daniel LAGRANGE
Vice-président : François GENAY
- **Commission « Concertation – Vulnérabilité - Ouvrages »**
9 membres
Président : Jean-Luc STAROSSE
Vice-président : Serge BOULY
- **Commission « Gestion des milieux aquatiques »**
7 membres
Président : René BOURGEOIS
Vice-président : Patrick FLOQUET
- **Commission « Appel d'offre »**
6 membres
Président : Denis BASTIEN

Une exemplarité de gouvernance

L'EPTB a été félicité au cours de l'été par la Commission Mixte Inondation pour son mode de gouvernance. La solidarité territoriale est en effet présente tant dans les actions de l'EPTB que dans son organisation administrative. Ainsi même, la plus petite des intercommunalités (146 habitants sur un total avoisinant les 555 000 habitants) est représentée et a droit de vote pour toute délibération prise en bureau ou comité syndical.

Une autonomie accompagnée par ses membres fondateurs

Le syndicat mixte a continué au cours de l'année 2018 de bénéficier de l'appui logistique du département de Meurthe-et-Moselle (par la mise à disposition de bureaux, de véhicules, de personnel, ...). Cet appui bienveillant d'un de ses deux membres fondateurs va même au-delà puisque le département de Meurthe-et-Moselle a accepté de poursuivre l'hébergement des réseaux informatique et de téléphonie de l'EPTB et a apporté son expertise technique (réseaux internet, électrique,..) à l'EPTB en vue de son déménagement prévu au 1^{er} trimestre 2019 sur le secteur « Rives de Meurthe » à Nancy.

PROGRAMME D'ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS

La création du syndicat mixte, condition sine qua none pour poursuivre la démarche engagée ces dernières années, a permis d'obtenir la labellisation du programme d'actions sur le Madon et d'ouvrir de nouvelles pistes pour la reprise de la concertation sur le bassin versant de la Meurthe.

Un événement majeur sur le secteur Madon : l'obtention officielle de la labellisation PAPI

Après un dépôt de dossier en novembre 2017 pour instruction des services de l'État, Bertrand KLING, président de l'EPTB a été convoqué le 5 juillet 2018 à Paris par la Commission Mixte Inondation. A l'issue de cette audition, la labellisation PAPI était obtenue. Une excellente nouvelle pour l'ensemble de ce territoire même si aucune action entraînant de dépense ne peut être engagée avant la signature d'une convention financière par toutes les parties prenantes (État, Région, Agence de l'eau,...). Si les actions inscrites au PAPI n'ont pu démarrer courant 2018, il est à noter toutefois de nombreuses visites terrain des nouveaux élus pour se familiariser avec un territoire que certains, éloignés géographiquement, n'avaient pas encore eu l'occasion de découvrir.

Dans l'attente de la signature de la convention, l'intervention de l'EPTB sur ce bassin versant a principalement porté sur le volet gestion milieux aquatiques du PAPI avec la stratégie à mettre en place pour assurer la renaturation du Madon et de ses affluents.



Mirecourt – Découverte de la problématique inondations pour les nouveaux élus

Entrée dans un PAPI Meurthe de 3^{ème} génération

Suite à l'absence de consensus sur certaines propositions d'aménagement issues de l'étude globale de diagnostic, modélisation et propositions d'aménagements de la Meurthe, menée par le bureau d'études Egis, l'EPTB s'était engagé à étudier des solutions alternatives à celles proposées. Après avoir analysé le nouveau cahier des charges PAPI et discuté des obligations réglementaires induites avec les services de l'État, l'EPTB a travaillé à l'élaboration d'un cahier des charges permettant également de justifier de la pertinence des aménagements, nouvelle obligation liée à la procédure de PAPI 3^{ème} génération. Après lancement d'un appel d'offres, le groupement ISL/GEOTEC a été recruté début décembre. Le CEREMA assistera l'EPTB notamment sur la création, par ISL, d'un nouveau modèle hydraulique. Ce modèle, moins précis, a l'avantage d'un temps de calcul court qui testera plus rapidement différents scénarios d'aménagement. Cette nouvelle étude devrait permettre courant 2019 d'obtenir un scénario d'aménagement faisant consensus. L'accord-cadre conclu avec ISL va également servir à recruter un maître d'œuvre pour la phase opérationnelle du projet.

Au cours de cette année, l'EPTB a également lancé un chantier d'étude historique, indispensable dans un dossier de PAPI 3^{ème} génération. Ce travail, confié à l'Université de Lorraine, doit permettre de réaliser la chronologie des crues historiques sur les 2 ou 3 derniers siècles mais également d'appréhender les évolutions morphologiques de la Meurthe (déplacements du lit de la rivière, rehaussements ou enfoncements,...). Sont également analysées les évolutions d'aménagements et des activités humaines dans ou à proximité immédiate du cours d'eau ayant pu exercer une influence sur les écoulements en crue.



Extrait d'une carte d'État-Major du canton de Lunéville aux alentours de 1830

CHIFFRES CLÉS

sur le PAPI Madon

Côté de l'ensemble du programme d'actions
sur 12 ans :

20 M d'€
dont 12,1 M d'€
pour la période 2018-2024

DEUX COMPÉTENCES PHARES

L'entrée en vigueur de la Loi MAPTAM au 1^{er} janvier 2018 a imposé à l'EPTB d'ouvrir son champ d'actions à deux nouvelles missions : la gestion des milieux aquatiques et l'entretien des ouvrages de protection contre les inondations.

Gestion des milieux aquatiques (GEMA)

Créé en avril, le budget annexe de l'EPTB permet l'exécution des dépenses et des recettes liées à la compétence GEMA (transférée ou déléguée par certains de ces membres). À la création de l'EPTB, seule la CC Terre d'eau avait juridiquement transféré cette compétence à l'EPTB, la CC Pays du Sel et du Vermois bien qu'ayant délibéré, a préféré attendre la fin de certains travaux pour entériner juridiquement le transfert. En fin d'année, la signature d'une convention de délégation par la CC Vosges Côté Sud Ouest et une délibération de la CC Mirecourt Dompain assuraient à l'EPTB de pouvoir exercer pleinement dès 2019 l'ensemble de la compétence GEMAPI sur le linéaire vosgien du Madon.

L'EPTB a ainsi multiplié tout au long de l'année visites de terrain et réunions tout en accompagnant les autres membres dans leur réflexion (travail sur les zones humides par exemple dans le Toulinois et le Lunévillois). Pour mémoire, bien qu'étant simple coordinateur et non maître d'ouvrage sur les autres intercommunalités, le financement de certains travaux de prévention des inondations de l'EPTB dépend pour partie des actions GEMA menées sur l'ensemble de son territoire.



Ouvrages et systèmes d'endiguement

Depuis le décret « digues » du 12 mai 2015, les collectivités ont en charge le classement des ouvrages ayant une incidence en termes de protection contre les inondations ainsi que leur gestion. Le recensement de ces aménagements est difficile (périmètre de l'EPTB important, absence d'information et d'historique, aménagement à vocation mixte,...). Pour accroître sa connaissance, l'EPTB a multiplié les réunions avec ses partenaires institutionnels mais aussi auprès de particuliers propriétaires d'ouvrage. Afin de préparer ce vaste chantier et notamment d'être à même de lancer prochainement les études de danger, l'EPTB a étoffé son équipe courant septembre en embauchant une ingénieure chargée des ouvrages existants et/ou à construire. Dès son arrivée, elle a pu participer aux journées techniques de l'association France Dignes organisées à Nice sur le thème des études de danger comme outils de gestion de crise. L'adhésion à cette association permet à l'EPTB de rejoindre un important réseau de gestionnaires et de professionnels de la gestion des digues et de disposer pour se faire d'un logiciel spécifique.

ZOOM SUR

la réparation d'une vanne à Rosières-aux-Salines

Suite à l'alerte donnée par la commune qu'une vanne faisant partie d'un dispositif permettant de réguler le débit du bras de la Meurthe traversant la commune ne pouvait plus être manœuvrée, l'EPTB a fait intervenir d'urgence une équipe spécialisée en travaux subaquatiques permettant ainsi de rendre cette vanne fonctionnelle. Quelques semaines plus tard, l'EPTB a fait procéder à l'installation d'une nouvelle grille anti embâcles. Coût total de l'opération : 12 086 € TTC.



Inspection subaquatique



Nouvelle grille

LA VIE DE L'EPTB

L'année 2018 a été fortement marquée par une charge de travail importante liée au changement structurel (nouveaux élus, nouvelles compétences), cela n'a pour autant pas empêché l'EPTB de jouer pleinement son rôle de conseil et de coordinateur auprès des collectivités et de s'impliquer au niveau national.

Un établissement en voie d'autonomie

Deux personnes ont été recrutées en fin d'année pour renforcer l'équipe : l'une pour la gestion des ouvrages, l'autre sur le volet juridique et foncier du syndicat. Cette dernière a notamment eu pour tâches dès son arrivée de trouver une assurance pour l'ensemble des activités de l'EPTB. A noter qu'un assureur pour la responsabilité civile a ainsi été retenu alors que les tentatives avaient été vaines jusqu'alors (le risque de technicité du domaine concerné étant un frein pour trouver un prestataire).



© EPTB - D. Mougel
Delphine VANDEVILLE
Responsable juridique
et de la commande publique



© EPTB - V. Rémy
Anne-Laure GOUJON
Chargée des ouvrages
hydrauliques

Animation des stratégies locales et construction de partenariats

Au cours de l'année, l'EPTB a poursuivi son rôle d'animateur de la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation liée aux 3 Territoires à Risque Inondation présents sur son périmètre. En septembre, les élus ont également rencontré les services de l'Etat pour tenter de faire évoluer la situation des communes concernées par la Moselle médiane tout en militant pour le classement en TRI de ce secteur.

Côté partenariat l'EPTB s'est rapproché de la Multipole Nancy Sud Lorraine afin d'intégrer le risque inondation dans les PLUi et plus largement d'inciter les acteurs de l'aménagement du territoire à intégrer les contraintes liées aux inondations et au milieu naturel dans leurs projets. D'autres organismes seront sollicités afin d'élargir ces partenariats sur l'ensemble du périmètre de l'EPTB.

Implications nationales

Toujours très actifs au sein de l'association française des EPTB (AFEPTB) et de l'association nationale des élus de bassin (ANEB), les représentants de l'EPTB se sont rendus à de nombreuses réunions. Aux Assises nationales de l'eau qui se sont tenues à Mallemort (13), René BOURGEOIS, vice-président de l'EPTB en charge de la gestion des milieux aquatiques, a ainsi pu signer au nom de l'EPTB une déclaration visant à appeler à la mise en place d'une organisation territoriale favorisant réellement la gestion équilibrée, durable et intégrée de l'eau par bassin versant. Le même mois, Aurélie HOERD, ingénieure hydraulique, s'était rendue à Paris au séminaire de l'association SHF (Société Hydrotechnique de France) afin de présenter en partenariat avec le CEREMA, le retour d'expérience du PAPI Madon sur la prise en compte de l'humain dans les programmes de lutte contre les inondations.



© ANEB
P. LARIVIÈRE (à gauche), directeur et R. BOURGEOIS (à droite), vice-président de l'EPTB aux Assises nationales de Mallemort

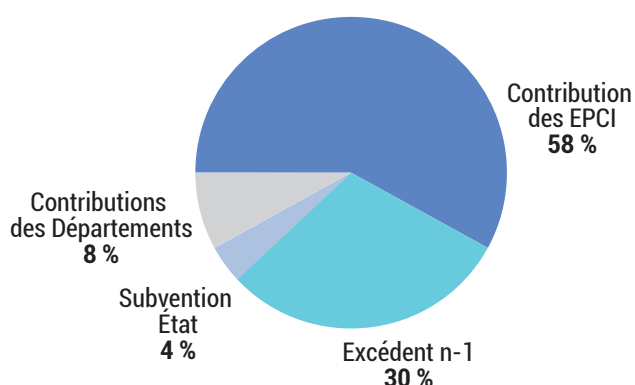
BILAN FINANCIER

L'exercice budgétaire 2018 reflète dans les chiffres une année de transition. L'implication des EPCI dans la gouvernance de l'EPTB se traduit pour la première fois par une participation financière (1 €/habitant situé sur le périmètre de l'EPTB) tandis que les départements diminuent progressivement leur participation.

Recettes

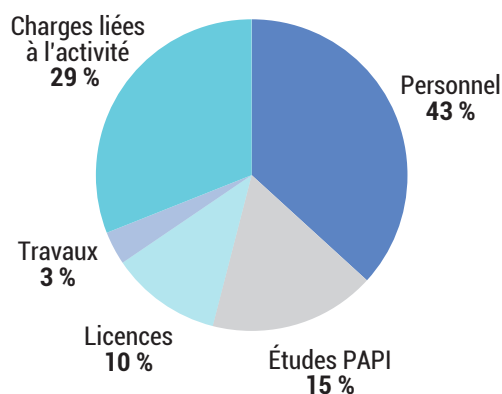
Le fait de ne pas créer une nouvelle structure mais de transformer juridiquement l'entente interdépartementale en syndicat mixte a permis de conserver l'excédent antérieur (318 000 €).

Les contributions des EPCI abondent fortement le budget (environ 617 000 €) tandis que les départements poursuivent leur soutien (89 000 €).



Dépenses

Cette année marquant une réelle transition (attente de la transformation juridique de l'établissement puis installation d'une nouvelle gouvernance), les dépenses sont principalement liées au fonctionnement du syndicat (personnel, achats,...). Les études, travaux ou logiciels liés à la lutte contre les inondations ne représentent que 28% des mandats émis au cours de l'exercice 2018.



À noter que le budget annexe « gestion des milieux aquatiques » n'a pas donné lieu à des dépenses et recettes conséquentes en 2018. Un diagnostic des besoins étant seulement en cours d'élaboration avant de pouvoir construire un programme de travaux cohérent prévu pour la fin de l'année 2019.



NOUVELLE ADRESSE À COMPTER DE MARS 2019

EPTB MEURTHE-MADON
3, rue Jacques-Villiermaux 54000 NANCY
03 83 94 55 01
contact@eptb-meurthemadon.fr
<http://www.eptb-meurthemadon.fr>

Suivez nos actualités sur notre site internet !

Toutes les informations sur l'avancée des études, les actions du syndicat mixte ou les actualités sur l'environnement juridique liées aux activités de l'EPTB sont sur notre site internet !

<http://www.eptb-meurthemadon.fr>